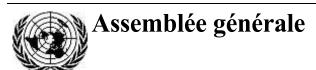
A/71/L.29 **Nations Unies**



Distr. limitée 2 décembre 2016 Français Original: anglais

Soixante et onzième session Point 64 a) de l'ordre du jour Promotion et protection des droits de l'enfant : promotion et protection des droits de l'enfant

> Soudan : amendement au projet de résolution III dont l'adoption est recommandée dans le rapport de la Troisième Commission (A/71/480)

Droits de l'enfant

Remplacer le paragraphe 36 par le texte ci-après :

Demande aux États de protéger les enfants touchés par les conflits armés, en particulier des violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, et de faire en sorte qu'ils reçoivent rapidement une aide humanitaire efficace, notant les efforts entrepris pour mettre un terme à l'impunité en faisant répondre les coupables de leurs actes et en les punissant, et engage la communauté internationale à demander des comptes aux auteurs de ces violations, lesquels devront être rapidement traduits en justice, en vertu des lois nationales et des obligations découlant du droit international.

